



DESCRIPTION ET ENJEUX

Bassin de Pompey



Parc
naturel
régional
de Lorraine

Une autre vie s'invente ici

PRÉAMBULE



Les informations suivantes sont issues de la charte 2015-2030 du Parc naturel régional de Lorraine pour les communes incluses dans son périmètre. La méthodologie d'identification de cette Trame Verte et Bleue est rappelée dans le carnet 1 « Mise en contexte ».

Le carnet 2 a pour but de présenter les éléments de la Trame Verte et Bleue identifiés à l'échelle du PnrL en se focalisant sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Ces données sont à utiliser dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme. Toutefois, durant cette démarche, il est nécessaire de tenir compte de deux dimensions :

- **Spatiale** : il convient d'affiner les données de ce document à une échelle locale afin de préciser les continuités identifiées à l'échelle du Parc.
- **Temporelle** : l'occupation du sol et le contexte du territoire évoluent : des prairies sont retournées en culture, des cultures remises en herbe, des haies sont arrachées, d'autres sont plantées, des batrachoducs sont construits, etc. Il est donc nécessaire d'actualiser les données.



Ce carnet se lit en parallèle de l'atlas cartographique qui illustre ces propos. Des renvois sont indiqués afin de vous faciliter la lecture des documents.

Afin de prendre en compte et préserver les éléments de la TVB dans les documents d'urbanisme, des préconisations d'intégration sont développées dans les fiches pour lesquelles vous trouverez des renvois à la suite des enjeux.

Guide Trame Verte et Bleue

Directeur de la publication : Jérôme End.

Rédaction : PnrL (Lucille Robillot et Laurent Godé). | Réalisation : PnrL (Elise Tisserant-Pillot), Citeasen.

Photo de couverture : PnrL | Cartographie : Parc naturel régional de Lorraine.

© Parc naturel régional de Lorraine 2021 / Tous droits réservés. | Impression : Lorraine Graphic.

Les activités administratives à la Maison du Parc et les déplacements associés sont certifiés ISO 14001.



SOMMAIRE

LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LEUR ENJEU DE PRÉSERVATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

6

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE VERTE ET LEURS ENJEUX DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

7

Sous-trame forestière

Sous-trame prairiale

Sous-trame thermophile

Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE BLEUE ET LEURS ENJEUX DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

12

Sous-trame des cours d'eau et des zones humides

Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme



GLOSSAIRE

CCBP : Communauté de Communes du Bassin de Pompey

PnrL : Parc naturel régional de Lorraine

ROE : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement

SANDRE : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau

SAU : Surface Agricole Utile

TVB : Trame Verte et Bleue

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

LE TERRITOIRE étudié

Seules deux communes de la communauté de communes du Bassin de Pompey (CCBP) sont incluses dans le périmètre actuel du Parc naturel régional de Lorraine : Marbache et Saizerais. Nous nous limiterons donc, dans l'analyse, à la Trame Verte et Bleue de ces deux communes et proposerons, selon nos données, des pistes de réflexion sur les communes limitrophes.



Carte Situation

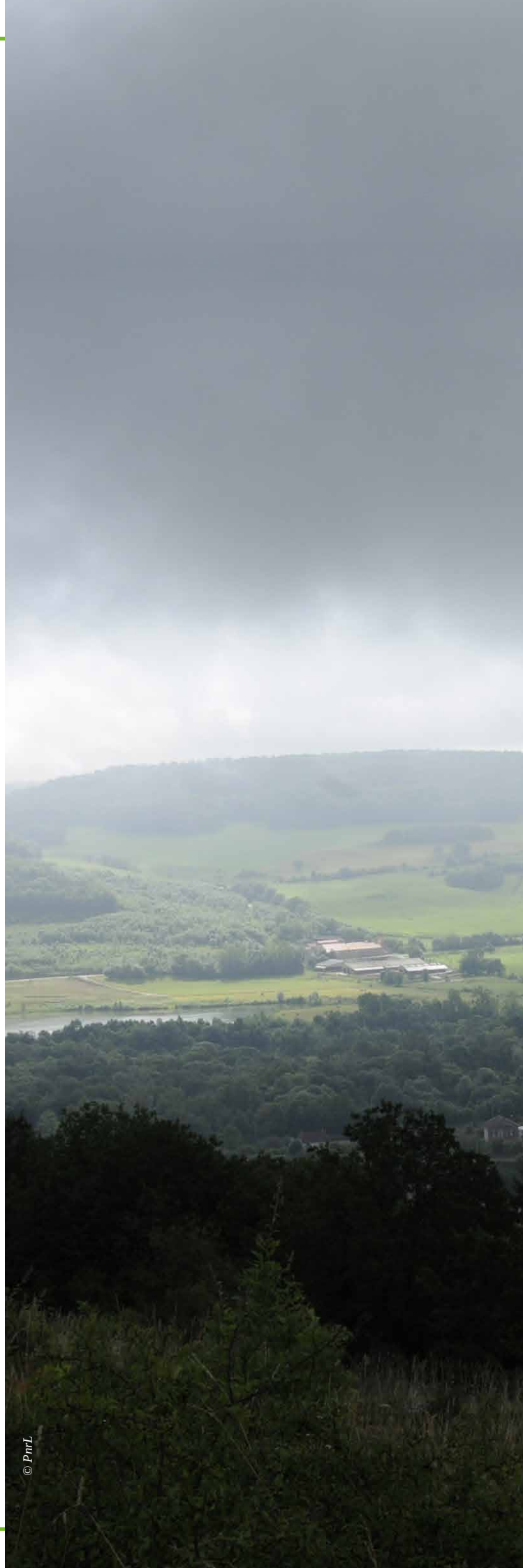
Marbache et Saizerais se situent sur les unités paysagères des Côtes de Moselle et de la Vallée de la Moselle.

Culminant jusqu'à environ 350 mètres, les Côtes de Moselle sont majoritairement occupées par des grandes cultures, organisées en openfield (paysage agricole à champs ouverts) et par des milieux forestiers formant des ensembles assez homogènes et continus. La densité du réseau de haies est particulièrement faible. Les vallées encaissées créées par les affluents de la Moselle découpent le plateau. Le Plateau de Haye se prolonge jusqu'au Sud du département mais est coupé par une boucle de la Vallée de la Moselle, traversant le plateau d'Ouest en Est au niveau de Liverdun et Pompey.

L'unité paysagère de la Vallée de la Moselle est très anthropisée. Axe de développement régional majeur, elle concentre la population, les villes, les activités et les voies de communication. Le fond de vallée en lui-même est relativement plat, bien que l'anthropisation ait parfois transformé le relief originel de façon notable. L'altitude y est d'environ 170 à 200 mètres. Dans ce secteur, la Vallée de la Moselle est majoritairement composée de milieux forestiers et de milieux anthropisés.



Carte Unités et sous-unités paysagères





I. LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LEUR ENJEU DE PRÉSERVATION

dans les documents d'urbanisme

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

VOCATION 1, OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1, OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.1 MESURE PRIORITAIRE. Inclure la TVB dans les documents d'urbanisme et autres procédures d'aménagement :

Préserver les réservoirs de biodiversité en cherchant à les rendre inconstructibles (privilégier le classement en zone N, en exceptant les réservoirs de biodiversité fondés sur les chiroptères).

Cette exception portant sur les réservoirs de biodiversité fondés sur les gîtes à chiroptères est due à la vaste superficie couverte par ces sites (ZNIEFF de type I). Ils prennent en compte à la fois les gîtes de reproduction ou d'hivernage des chiroptères, mais aussi leurs territoires de chasse, couvrant ainsi une mosaïque d'occupation du sol variée à laquelle il ne convient pas d'appliquer systématiquement une zone N sur la totalité.



© PnrL

Lézard des murailles (*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)), espèce présente au Grand fouillot

Le territoire de la CCBP compte deux ZNIEFF incluses dans le périmètre du Parc, aucune n'est fondée sur des gîtes à chiroptères. Ces réservoirs appartiennent à différentes sous-trames.

Numéro carte	1	2
Type, nom et numéro du réservoir	ZNIEFF Prairies et zones humides de Belleville (410030022)	ZNIEFF Le Grand Fouillot et Bois le Roi à Marbache (410015743)
Sous-trame forestière	*	
Sous-trame prairiale	*	
Sous-trame thermophile		*
Sous-trame zones humides	*	
Sous-trame cours d'eau	*	
Sous-trame halophile		



Le Grand Fouillot et bois le Roi à Marbache

© PnrL



Carte Réservoirs de biodiversité



II. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE VERTE ET LEURS ENJEUX

dans les documents d'urbanisme



**Carte Continuités écologiques
de la composante verte**

a. Sous-trame forestière

La continuité forestière des Côtes de Moselle

Il s'agit d'une continuité Nord-Sud d'envergure régionale, débutant de la frontière luxembourgeoise jusqu'au Grand Couronné près de Nancy. Les forêts se situent sur le plateau de Haye et le front de côte. En raison de leur situation topographique et de la nature drainante de la roche calcaire, ce sont des forêts à réserve hydrique plutôt modeste. L'habitat forestier le plus présent est celui de la hêtraie neutrophile¹.

Plusieurs vallons forestiers, plus froids et plus humides que le plateau sont présents au sein de cette continuité, à la fois à Marbach dans la partie forestière au Sud du village, mais aussi à Saizerais, dans le bois communal en limite avec la commune de Liverdun. Dans ces vallons, se développe une flore montagnarde du fait des conditions climatiques particulières, du sol et du relief encaissé. Ainsi, on y rencontre des hêtraies de versant nord à tilleuls à grandes feuilles et érables, et des érablaies de fond de vallon.



**Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum* L., 1753),
espèce d'arbuste forestier**

Des parcelles de résineux d'essences non autochtones ont été plantées durant la deuxième moitié du XX^e siècle et sont présentes de manière marginale sur cette continuité à Marbach sur la limite communale avec Saizerais.



¹ Neutrophile : espèce ou communauté végétale trouvant son optimum écologique dans un milieu où le pH du sol est proche de 7.



Azuré de l'ajonc (*Plebejus argus* (Linnaeus, 1758)),
espèce des lisières

Par ailleurs, on trouve également quelques parcelles de vergers disséminés sur les côtes ou sur le plateau, ainsi que quelques haies qui participent à la continuité forestière.

Les différents habitats boisés qui constituent la continuité sont organisés en **corridor paysager*** au niveau de Marbach, commune très largement occupée par la forêt.

//// Au niveau de Saizerais, l'organisation du paysage est fortement marquée par la présence de grandes cultures et une faible prépondérance d'éléments boisés éloignés les uns des autres, ceci constituant un obstacle identifié dans la charte pour cette continuité forestière. Cet obstacle est renforcé par la présence de la D611.

++++ La D611 constitue en effet un obstacle indéniable pour les espèces de cette sous-trame, avec un trafic journalier compris entre 4000 et 10 000 véhicules par jour, la rendant difficilement franchissable pour l'ensemble de la faune.



Martre (*Martes martes* (Linnaeus, 1758))
écrasée par un véhicule



Carte Enjeux de la composante verte

A Marbach, l'urbanisation concentrée le long du cours d'eau, et de part et d'autre de la route D907, constitue un obstacle pour le déplacement des espèces forestières des Côtes de Moselle. En effet, des collisions d'amphibiens avec les véhicules ont été constatées sur cette route. Le même type d'obstacle sera retrouvé à Pompey au niveau de la Vallée de la Moselle.

* Voir carnet 1 pour la définition

b. Sous-trame prairiale

La matrice des habitats constituant cette sous-trame est de plus en plus réduite et les continuités prairiales de plus en plus fragmentées. Le contexte agricole étant défavorable à l'élevage depuis ces dernières décennies, chaque année, de nombreuses surfaces en prairies permanentes sont retournées au profit de cultures annuelles. Entre 1989 et 2017, la surface en prairie permanente présente sur le territoire du PnrL a diminué de 41,5 %.

Sur le territoire de la communauté de communes du Bassin de Pompey, on a constaté en revanche entre 2010 et 2017 une augmentation de la surface en prairie permanente sur les deux communes du PnrL. Toutefois, les superficies couvertes par les prairies restent très faibles sur ces communes (6,5 % de la SAU est couverte par de la prairie permanente en 2017).



Carte Évolution des surfaces en prairies permanentes



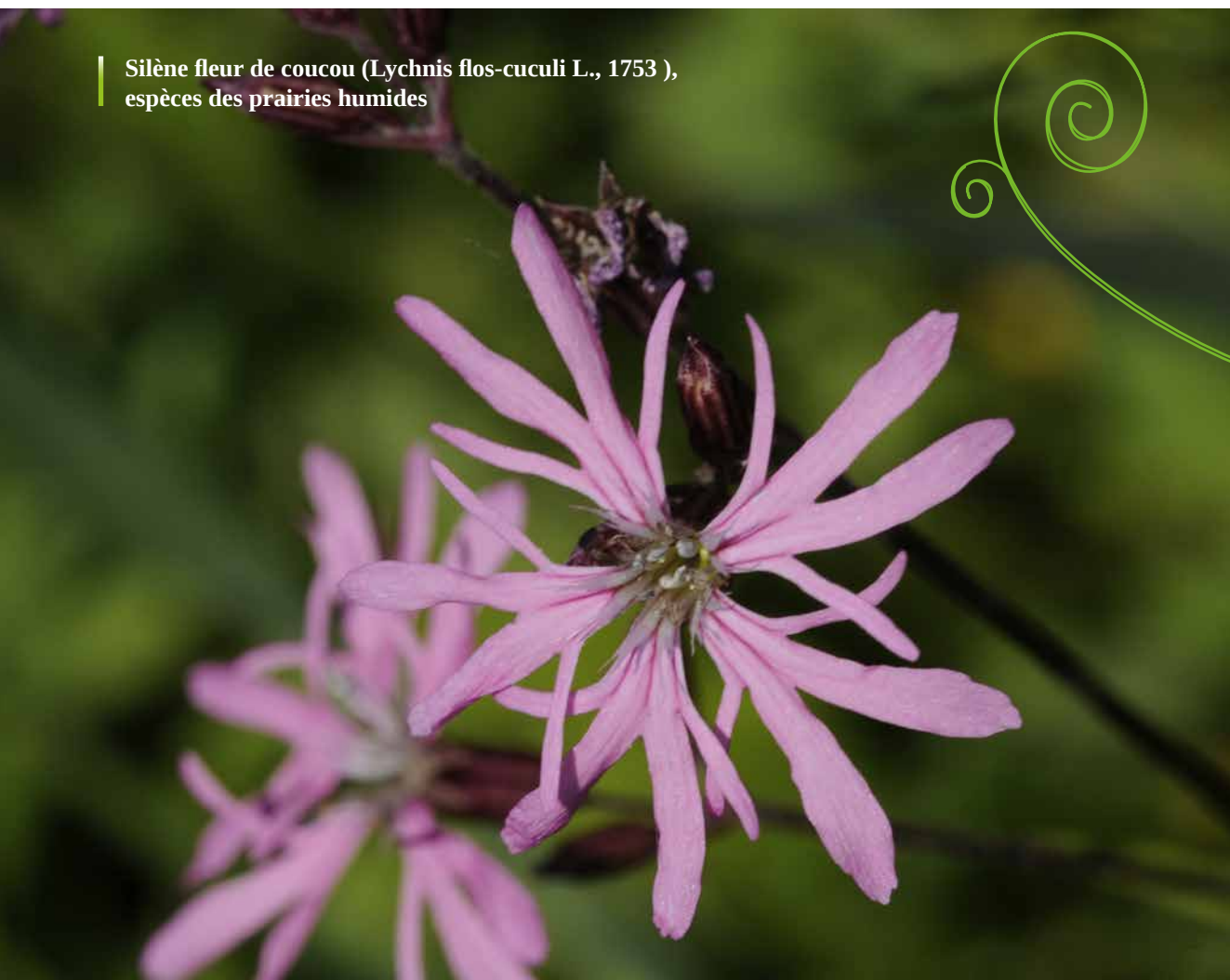
© PnrL

■ Prairie fleurie

Aucune continuité prairiale à l'échelle du Parc n'a été identifiée sur ce territoire. Les éléments prairiaux existants (prairies sèches et vergers) sont disséminés sur le territoire sans organisation particulière.

Ce constat confère aux prairies, même ordinaires, une valeur patrimoniale très forte en tant qu'habitat naturel, habitat d'espèces, et en tant qu'élément de **corridor de type pas japonais***.

■ Silène fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi* L., 1753),
espèces des prairies humides



© PnrL



© PmrL

c. Sous-trame thermophile

Il s'agit de l'ensemble des milieux naturels situés sur des secteurs concernés par un sol mince et drainant, un fort ensoleillement, des pentes abruptes ou une altitude importante. Ils sont situés essentiellement pour le Parc sur les côtes et revers de Côtes de Meuse et de Moselle. Les habitats sélectionnés sont les pelouses calcaires, les prairies à tendance thermophile, ainsi que les carrières, les fourrés liés à l'embroussaillage des milieux ouverts, les vergers thermophiles, et enfin les vignes. Les carrières ou anciennes carrières ainsi que les falaises sont également des milieux thermophiles par excellence, accueillant des espèces similaires aux pelouses sèches.

La continuité thermophile des Côtes de Moselle

Installée sur le coteau, le front de côte et en partie sur le plateau des Côtes de Moselle, cette continuité d'envergure régionale est présente sur la commune de Marbach. Une importante rupture de continuité est à noter au nord du territoire sur les communes de Dieulouard et Belleville.

Cette continuité est largement touchée par un phénomène d'embroussaillage des milieux qui la composent, lié à l'abandon du pastoralisme et de l'usage traditionnel des vergers. Les pelouses calcaires, refuges d'une faune et d'une flore méridionale de grand intérêt, peu représentées dans cette continuité, sont particulièrement touchées par cela ; les falaises et anciennes carrières également.

Marguerite de la Saint-Michel (*Aster amellus* L., 1753), espèce protégée thermophile présente à Marbach

Les éléments de la trame thermophile présents à Marbach sont principalement des friches et vergers thermophiles ainsi que quelques pelouses sèches, zones d'éboulis et une ancienne carrière. Ils sont organisés en corridor de type pas japonais sur le coteau qui surplombe la Moselle, alors qu'ils sont organisés en corridor paysager sur le coteau qui surplombe la D907 (du lieu-dit Faubourg Saint-Nicolas au lieu-dit Bois le roi).



© PmrL

Ancienne carrière à Marbach et Belleville

L'urbanisation, additionnée de la route D907, et concentrée le long du cours d'eau, constitue un obstacle au déplacement des espèces thermophiles des Côtes de Moselle. Le même type d'obstacle sera retrouvé à Pompey au niveau de la Vallée de la Moselle.

d. Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

VOCATION 1, OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1, OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.1, MESURE PRIORITAIRE

Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques de l'ensemble des sous-trames de la Trame verte et bleue définies à l'échelle Parc.

Pour la composante verte, cette mesure prioritaire est déclinée en enjeux par sous-trame :

- Continuités forestières à maintenir et à préserver ;
- Continuités prairiales à maintenir et à préserver ; sous-trame prairiale à maintenir ;
- Continuités thermophiles à maintenir et à restaurer.

Ou bien déclinée par type d'enjeu :

- Renforcer les trames fragmentées des continuités prairiales thermophiles et forestières ;
- Rétablir les continuités par la restauration des fragmentations liées aux infrastructures.



Carte Enjeux de la composante verte

Cf. fiches n°3, 4, 6 et 7



© Xavier Rochel

■ Préserver les vergers

Traduction possible dans le document d'urbanisme

> Sous-trame forestière

Cf. fiches n°3 et 7

- > Préserver de l'urbanisation les grands massifs forestiers par un zonage non constructible adapté.
- > Veiller au maintien des haies, ripisylves, vergers, arbres et boisements isolés par des outils adaptés, en particulier au niveau des secteurs à enjeu de renforcement identifiés dans la charte ou au niveau des secteurs où l'organisation du paysage constitue un obstacle pour les continuités forestières.

> Sous-trame prairiale

Cf. fiches n°4 et 7

- > Inclure les parcelles prairiales en secteur non constructible, y compris pour la profession agricole.
- > Veiller au maintien par des outils adaptés des habitats connexes des prairies tels que les haies, ripisylves, mares et arbres et boisements isolés afin de favoriser la diversité prairiale.

> Sous-trame thermophile

Cf. fiches n°4 et 7

- > Préserver le front de côte de Moselle de l'urbanisation par un zonage inconstructible, y compris pour la profession agricole. Les caractéristiques des abris doivent également être étudiées.
- > Préserver de l'urbanisation les éléments de la matrice thermophile encore existants.
- > Veiller au maintien de petits éléments de biodiversité (haies, pelouses relictuelles, arbres isolés, murs de pierre sèches, bandes enherbées) par des outils adaptés, au niveau de secteurs de coteaux à forte pression agricole, au niveau des secteurs où l'organisation du paysage constitue un obstacle pour les continuités thermophiles.



© Pnrl

■ Mur de pierre sèche

III. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE BLEUE ET LEURS ENJEUX

dans les documents d'urbanisme



Carte Continuités écologiques de la composante bleue

a. Sous-trame des cours d'eau et des zones humides

Le réseau hydrographique du territoire est constitué par la rivière Moselle, située au pied du plateau de Haye, et du Rupt de Marbach, affluent de la Moselle, traversant la commune de Marbach. Ce dernier entaille l'entité paysagère du plateau de Haye sur le territoire de la CCBP. Aucun cours d'eau permanent n'est présent sur la commune de Saizerais.

Le Rupt de Marbach est entravé par quelques obstacles transversaux à l'écoulement. Il s'agit le plus souvent de passages busés de faible diamètre, ou encore de l'entrée et de la sortie de passages souterrains plus problématiques d'un point de vue écologique. L'étang de la Gargouillotte peut également constituer un barrage, notamment en basses eaux, si les bras secondaires ne sont plus alimentés.

Des zones humides sont souvent associées au réseau hydrographique : les ripisylves des cours d'eau, les prairies humides alluviales, les mares, etc. Ces éléments font partie intégrante de la continuité écologique car ils ont aussi un intérêt indéniable dans la fonction de corridor écologique des cours d'eau.

À Marbach, quelques prairies humides, un étang et une source tufeuse sont présents en bas de côte alors qu'à Saizerais on ne recensera qu'une mare.



■ Passage busé



À NOTER

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE)² recense et localise les ouvrages artificiels modifiant l'écoulement des eaux de surface (barrages, écluses, seuils, moulins, etc.). Ce recensement est constamment actualisé³.

Voici la définition des types d'ouvrages les plus courants :

- Un **seuil en rivière** est un ouvrage, fixe ou mobile, qui barre tout ou partie du lit mineur ;
- Un **barrage** définit un ouvrage qui barre plus que le lit mineur d'un cours d'eau.

■ Le Rupt à Marbach

² Source : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE)

³ <https://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/home>



© PnrL



© PnrL

Lit majeur de la Moselle

> Les continuités aquatiques à maintenir et à restaurer

La continuité aquatique et humide de la Moselle

La Vallée de la Moselle est une continuité Nord-Sud d'envergure européenne, constituée du cours d'eau, des boisements attenants, des prairies alluviales relictuelles, ainsi que des nombreux plans d'eaux issus de la réhabilitation des gravières.

En effet, le lit majeur de la Moselle, inséré dans le Sillon Lorrain, fait l'objet d'extractions de sables et graviers, au détriment en particulier des prairies. Les gravières qui en résultent sont parfois réaménagées après exploitation et ont engendré un patrimoine naturel qui bénéficie en particulier aux oiseaux et aux libellules. Même si la plupart de ces plans d'eau ne sont que de simples bassins à poissons pour les loisirs, un réseau de réservoirs de biodiversité a pu être mis en évidence parmi ces nouveaux plans d'eau, reliés par le cours d'eau Moselle et ses abords (ripisylve, prairies).

La vallée de la Moselle est donc encore reconnue comme étant un véritable corridor à l'échelle internationale pour les oiseaux, mais aussi pour les chiroptères, les libellules, les castors, etc.

Néanmoins, ce n'est pas la qualité du cours d'eau mais bien celle des milieux connexes qui le qualifie comme tel.

Il s'agit en effet d'une voie navigable dont le cours a été rectifié et canalisé de longue date. Ses berges sont très artificialisées et le cours d'eau est jalonné de nombreux obstacles à l'écoulement : barrages liés aux activités économiques, écluses, seuils, ponts, etc. Elle est de plus largement contrainte par un environnement très fortement urbanisé, industriel et routier prépondérant.

**Espèce des prairies alluviales de la Moselle, la filipendule vulgaire
(*Filipendula vulgaris* Moench, 1794)**

b. Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme



**Carte Enjeux de la
composante bleue**

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

VOCATION 1, OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1, OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.1, MESURE PRIORITAIRE

Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques de l'ensemble des sous-trames de la Trame verte et bleue définies à l'échelle Parc.

Pour la composante bleue, cette mesure prioritaire est déclinée en enjeux par sous-trame :

- Continuités aquatiques et humides à maintenir et à restaurer.

Traduction possible dans le document d'urbanisme

> Sous-trame des cours d'eau

Cf. fiches n°5 et 7

- Préserver les berges de l'ensemble des cours d'eau sur une bande de minimum 10 mètres de part et d'autre de la rive avec un zonage adapté interdisant toute construction.
- Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau en cherchant à favoriser leur remise à ciel ouvert.



■ Préserver les cours d'eau et leur ripisylve



■ Concrétions calcaires d'une source tufeuse

> Sous-trame des zones humides

Cf. fiches n°5 et 7

- Veiller au maintien des mares, zones de source et les ripisylves des cours d'eau par des outils adaptés.
- Préserver les milieux naturels alluviaux relictuels de la vallée de la Moselle (prairies, zones humides, boisements humides) ; éviter la création de nouvelles gravières et l'artificialisation de son lit mineur élargi.
- Préserver de l'assèchement tous les milieux humides par la création d'un zonage inconstructible adapté, dont le règlement interdirait les affouillements et exhaussements, exception faite du creusement de mare et de la gestion et restauration écologique des milieux liés à un plan de gestion.

Maison du Parc
 1 rue du Quai - CS 80 035
 54 702 Pont-à-Mousson Cedex
 Tél. : 03 83 81 67 67
www.pnr-lorraine.com

